

STEICO SE (CU-COC-841217)

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU FSC®

RE : EXIGENCES FONDAMENTALES FSC EN MATIERE DE TRAVAIL

STEICO se conforme à toutes les parties des exigences fondamentales FSC® en matière de travail:

- Lois et réglementations nationales
- Travail des enfants
- Travail forcé ou obligatoire
- Discrimination
- Liberté d'association et droit à la négociation collective.

STEICO n'a pas recours au travail des enfants. Aucun travailleur en dessous de l'âge minimum légal tel que défini par les lois et réglementations nationales n'est employé par STEICO.

Les personnes employées par STEICO qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité, tel que défini par les exigences légales applicables, sont employées avec des contrats de formation, qui leur permettent uniquement d'effectuer des travaux dangereux ou lourds dans le but d'apprendre la carrière qu'ils ont choisie. Dans ces contrats de formation sont défini des temps de travail et des temps scolaires afin d'assurer que l'objectif premier, l'éducation, soit atteint à la satisfaction du Groupe STEICO et de ses employés.

STEICO n'a recours à aucune forme de travail forcé ou obligatoire. Tous les employés de STEICO concluent leur contrat de travail de leur propre gré et peuvent résilier leur contrat avec l'entreprise s'ils le souhaitent, sans menace de violence d'aucune sorte.

Toutes les pratiques de STEICO en matière d'emploi et de travail sont conçues de manière à inclure tout le monde et à ne pas faire de discrimination. En outre, une fois employé chez STEICO, chacun est protégé de la discrimination par le code de bonne conduite de STEICO.

STEICO respecte le droit de ses travailleurs de s'organiser et d'augmenter leur pouvoir de négociation comme ils l'entendent. Le groupe STEICO n'impose aucune restriction aux statuts et aux organes directeurs des organisations de travailleurs. En outre, STEICO négocie avec les organisations ou leurs représentants d'une manière qui permet des compromis et respecte les termes convenus, le cas échéant.

Si vous avez des préoccupations concernant les questions couvertes par cette déclaration de politique, n'hésitez à les soulever auprès du Group Compliance Officer de STEICO.

Udo Schramek



PDG